

Participation annuelle des familles basée sur le montant de votre impôt (en €)

**COPIE DE L'AVIS D'IMPÔT 2021 sur REVENUS 2020
OBLIGATOIRE (sauf tranche D)**

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Tranche A (de 0 € à 299 € d'impôts sur le revenu)	504.50	919.50	987.00
Tranche B (de 300 € à 999 € d'impôts sur le revenu)	614.50	970.50	1 110.50
Tranche C (de 1000 € à 2999 € d'impôts sur le revenu)	737.50	1 188.50	1 285.50
Tranche D (au-delà de 3000 € d'impôts sur le revenu)	858.00	1 330.00	1 422.50

Un tarif dégressif est appliqué à compter de 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Saint Joseph

15% pour le 3^{ème} enfant

20% pour le 4^{ème} enfant

25% pour le 5^{ème} enfant

30% pour le 6^{ème} enfant et au-delà

Cette participation assure :

L'entretien et la réparation des locaux et l'achat et l'entretien du matériel,

Le fonctionnement des services diocésains régionaux et nationaux de l'Enseignement Catholique,

Un forfait pour les consommables fournis aux élèves.

Une assurance permettant de garantir gratuitement la scolarité jusqu'au baccalauréat dans un établissement privé catholique en cas de décès ou d'invalidité totale de l'un des parents.

Assurance Scolaire et Extra-scolaire (en Euros)

L'assurance individuelle scolaire et extra-scolaire est obligatoire. Le coût de cette garantie est inclus dans vos frais de scolarité.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier des tarifs négociés, merci de fournir impérativement votre attestation d'assurance avant le 31/08/2022.

6.65 €

Association des Parents d'Elèves – A.P.E.L. (en Euros)

Tarif annuel unique de cotisation à l'A.P.E.L.

23.00

Le montant annuel est imputé par famille sur la 1^{ère} facturation

Cette cotisation permet d'adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre, d'accéder aux informations et brochures diffusées par l'Union Nationale des Parents d'Elèves, de bénéficier de l'abonnement à la revue Famille et Education.

Cette adhésion est obligatoire pour se présenter comme parent délégué de la classe de votre enfant.

Demi-pension (en Euros)

(Inscription(s) ou ajustement(s) possibles à la rentrée selon l'emploi du temps)

	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelle	Elémentaire		
Coût unitaire du repas	5.00	5.15	6.10	6.10

Accueil / Garderie ou étude - Coût unitaire (en Euros)

(Inscription(s) ou ajustement(s) possibles à la rentrée selon l'emploi du temps)

ECOLE		COLLEGE
Accueil (matin)	Garderie/étude (soir)	(étude du soir)
0.90 €	1.80 €	1.80 €

Ce service permet aux parents de confier leur(s) enfant(s) à l'établissement en dehors des heures habituelles de cours. L'accueil du matin est assuré en école de 7h30 à 8h15. La garderie et étude du soir sont assurées de 16h45 à 18h30 en école et de 16h30 à 18h en collège.

ATTENTION : Au-delà des créneaux mentionnés ci-dessus, chaque dépassement d'horaire sera facturé 15 €.